

Date de mise à jour : 19/03/2010
Référence direction :
✓ Création ☐ Redéploiement Poste précédemment occupé par : (facultatif)
Référence RH:

FICHE METIER

AGENT DE MAINTENANCE TECHNIQUE

* **PÔLE**: Pôle Education Culture

Direction: DIRECTION DE L'EDUCATION ET DES COLLEGES

* Service:

* Secteur ou Etablissement : COLLEGE

* Contact : Correspondant RH – n° de tel : n° de poste :

PRESENTATION DES MISSIONS PRINCIPALES DE LA DIRECTION , et/ou L'ETABLISSEMENT et/ou DU SERVICE :

La Direction est en charge de la mise en oeuvre des politiques publiques départementales en direction de l'éducation et des collèges. Cette action s'inscrit dans deux registres complémentaires : la mise en place des moyens nécessaires financiers et humains participant au bon fonctionnement des établissements scolaires et la déclinaison du projet éducatif départemental pour la réussite de tous. Elle s'inscrit en partenariat avec les collèges, l'Inspection académique et les services départementaux oeuvrant en direction des collèges.

LA MISSION DU POSTE

Agent du Département placé sous l'autorité fonctionnelle du chef d'établissement et déléguée du gestionnaire l'agent de maintenance technique est chargé des actions de prévention sur le bâti, les installations, les équipements et les matériels. Il contribue à la continuité du service public, et peut à ce titre, de façon ponctuelle, et de manière exceptionnelle remplacer <u>les autres membres de l'équipe</u> pour l'exercice des missions relevant de la compétence du Département. L'agent membre de la communauté éducative des collèges joue un rôle éducatif auprès des collègiens dans ses rapports quotidiens notamment au travers de l'exercice de ses missions.

LA DESCRIPTION DU POSTE (le travail demandé)

Les fonctions :

- maintenance préventive
- maintenance curative
- veille sécuritaire

Les activités principales par fonction :

- Réaliser les actions de prévention sur les installations, les équipements et les matériels (dont matériels de sécurité, installations sportives) et maintenir en état leur fonctionnement
- Assurer la maintenance de premier niveau en référence au guide de maintenance du Conseil général, tous corps d'état
- Veiller à l'approvisionnement en produits, gérer les stocks des fournitures de maintenance
- Conseiller et participer à la définition des achats de matériels
- Organiser l'atelier et gérer les outils et matériaux qui relèvent de la mission
- Entretenir les espaces extérieurs ou intérieurs nécessitant l'usage de produits ou matériels spécifiques (laveur haute pression, souffleur thermique par exemple)

- Contrôler et relever les compteurs d'eau, d'électricité et de gaz de manière hebdomadaire
- Assurer les activités de manutention
- Conseiller et assister la direction de l'établissement sur le plan technique
- Accompagner des intervenants extérieurs et suivre leurs interventions
- Sortir les poubelles et en assurer les gros nettoyages
- Nettoyer et entretenir l'outillage et les locaux utilisés pour l'exercice de la mission

Autres missions:

- Participer aux actions de sécurité : exercice incendie, PPMS (plan particulier de mise en sécurité)
- Prendre part aux réunions organisées par l'autorité fonctionnelle ou hiérarchique
- Participer à l'action éducative en tant que membre de la communauté scolaire
- Participer à l'accueil des élèves pour lesquels des mesures pour incivilité sont prises sur la base du volontariat

Les relations fonctionnelles et partenariales :

Relations internes : élèves, personnels de l'établissement, représentants / intervenants du Conseil général

Relations externes : parents d'élèves, prestataires, intervenants au sein de l'établissement

LES COMPETENCES REQUISES POUR LE POSTE

Les savoirs nécessaires et utiles à la réalisation des activités :

- Maîtriser les techniques de base des différentes disciplines du bâtiment permettant de mettre en œuvre le guide de maintenance des collèges du Conseil général
- Maîtriser le maniement des outils et matériels associés, et connaître les produits toxiques
- Maîtriser les techniques de manutention
- Savoir organiser son travail en autonomie
- Savoir rendre compte
- Savoir respecter les plannings et les consignes données
- Savoir tenir des registres et cahiers d'intervention
- Connaître les règles, consignes de sécurité et mesures à prendre en cas d'accident
- Connaître l'organisation interne de l'établissement et son environnement institutionnel
- Savoir travailler en équipe et être capable de s'adapter aux besoins du service

	LES QUALIFICATIONS REQUISES POUR LE POSTE				
*	* Certifications ou habilitations: (Diplôme ou titre ou certificat, obligatoires ou souhaitables pour exercer le métier; ils peuvent être obtenus par la voie de la VAE) - Habilitation électrique				
*	Expérience (s) requise (s) :				
*					

LE DESCRIPTIF DU POSTE (statut et organisation)

Filière : Technique Catégorie(s) : C Cadre d'emplois : Cadre d'emplois des adjoints techniques des

établissements d'enseignement

Lieu de travail : Collège public du Val de Marne

Horaires de travail : Cf Directive du temps de travail

- Positionnement hiérarchique: rattachement au responsable de groupement DEC
- Positionnement fonctionnel: rattachement au principal /gestionnaire du collège

Obligations particulières sur ce poste :

En matière d'hygiène et sécurité : OUI Travail le samedi : ponctuel	Si oui, Précisez : Travaux de Travail le dimanche : NON	e maintenance préventive et curative	
Travail les jours fériés : NON	Travail de nuit : NON		
Travail en équipe à horaires tournants : NO	N		
<u>Déplacements</u> : NON	Fréquence, précisez:		
Sujétions: NON	Précisez:		
<u>Travail en hauteur</u> :- OUI Précisez : si b	esoin		
Milieu insalubre: NON Précisez:			
<u>Astreintes</u> (en référence à la délibération du	ı) : NON		
<u>Autres obligations</u> :			
- Connaissance et respect du règlement intér			
- Connaissance et respect des règles d'hygiè			
- Port des tenues vestimentaires et des équip	pements de protection		
- Port de charges moyennes et lourdes			
Moyens mis à la disposition de l'agent	pour l'exercice de ses mis	ssions :	
V.C			
Véhicule de service en pool : NON			
Logement : OUI en fonction des possibi	-		
Pour nécessité absolue de service	Pour utilité de service	,	
Prime d'habillement :			
Dotation vestimentaire : Oui, fournie par	le collège		
	20 0 2 0 2		
Matériel informatique :			
	TOT IC ()		
Logiciels utilisés (WORD, EXCEL, COR	IOLIS, etc.):		
Logiciels utilisés (WORD, EXCEL, COR) Autres moyens :	IOLIS, etc.) :		
Autres moyens :			
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu)			
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. :	:	Collòges classés en zones	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés	: Collèges classés Zone	Collèges classés en zones	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés	: Collèges classés Zone		
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON Autres (préciser) :	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points taux : %	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON Autres (préciser) :	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points taux : %	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON Autres (préciser) :	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points taux : % Nom : Date :	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON Autres (préciser) : Avis du Directeur	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points taux : % Nom : Date : Nom :	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON Autres (préciser) :	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points taux : % Nom : Date : Nom :	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON Autres (préciser) : Avis du Directeur	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points taux : % Nom : Date : Nom :	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON Autres (préciser) : Avis du Directeur	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points taux : % Nom : Date : Nom : Date :	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON Autres (préciser) : Avis du Directeur Avis du Directeur	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points taux : % Nom : Date : Nom :	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON Autres (préciser) : Avis du Directeur	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points taux : % Nom : Date : Nom : Date :	« sensibles »	
Autres moyens : ndemnités liées au poste (s'il y a lieu) N.B.I. : Collèges non classés 15 points Indemnité d'exercice des missions : NON Prime d'encadrement : NON Régie d'avance/de recettes : NON Autres (préciser) : Avis du Directeur Avis du Directeur	: Collèges classés Zone d'Education Prioritaire 15 points taux : % Nom : Date : Nom : Date :	« sensibles »	